



# PROCES-VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE - N° 01

---

**Jeudi 4 Juillet 2024  
17h45**

---

**Présidence : Michel CASSEGRAIN**

---

**Présent(s) : Magali DE BONNEFOY - Patrick MINON**

---

**Excusé(s) : Laurent HATTON - Loic RAMBERT - Marc CASSEGRAIN**

---

Tous les courriers concernant les coupes et championnats sont à adresser au service compétition à l'adresse suivante : [competitions@loiret.fff.fr](mailto:competitions@loiret.fff.fr)

### **I- Championnat Départemental Futsal**

La Commission,

- considérant qu'un appel à volontariat a été lancé auprès des clubs Futsal afin d'organiser un championnat départemental série A à 6 clubs pour la saison 2024/2025
  
- considérant que l'appel à volontariat repose sur les critères suivants avec un total maximal de points fixé à 70,
  - . contexte et référencements
  - . organisation
  - . structuration et développement
  - . bonus commentaire
  
- après étude des retours enregistrés :
  1. Orléans Métropole Académie : 54/70
  2. US Poilly-Autry : 44/70
  3. ASC Pithiviers Futsal : 43.5/70
  4. US Lorris : 41/70
  5. Orléans Futsal : 40/70
  6. Saint-Ay Futsal : 39/70
  7. Jargeau St Denis FC : 38/70
  8. SMOC St Jean de Braye : 35/70

- Décide de retenir en série A pour le championnat Futsal 2024/2025, les 6 1ers clubs nommés ci-dessus
- Dit qu'en cas de désistement(s), les clubs respectivement classés 7ème et 8ème seront intégrés à ce championnat avec par ordre de priorité ; à défaut, ils participeront au championnat série B
  1. Jargeau St Denis FC
  2. SMOC St Jean de Braye

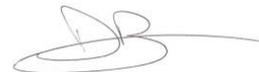
Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour les matches de Coupes :

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant le bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 22 du Règlement des Coupes du Loiret.

Le Président de la Commission  
Michel CASSEGRAIN

La Secrétaire  
Magali DE BONNEFOY



**Publié le 05.07.2024**